



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 17 JUIN 2025

N° 12

COMMUNICATION

Objet : Bilan de l'activité 2024 du CHU Agnodice

Mesdames, Messieurs,

L'objet de la présente communication est de vous présenter le rapport d'activité pour l'année 2024 du CHU Agnodice, établissement d'hébergement rattaché et géré en régie par le CASVP.

Le bilan d'activité du CHU Agnodice est intégré au mémoire n°6 relatif aux rapports d'activité 2024 des deux pôles de centres d'hébergement du CASVP, cette structure étant rattachée au pôle J. Baker, composé par ailleurs de 4 CHRS.

Ouvert en décembre 2021, dans le cadre d'un appel à projet lancé par la DRIHL visant à financer une offre d'hébergement dédiée aux femmes enceintes ou sortant de maternité, le CHU Agnodice, rattaché au pôle J. Baker (service des établissements d'hébergement) dispose d'une capacité de 124 places en regroupé. Les conditions de vie du centre tendent à se rapprocher des conditions de vie ordinaires : chambres individuelles avec sanitaires, cuisines équipées individuelles ou partagées par deux familles.

Le projet d'établissement permet de s'adapter aux compositions des ménages, en accueillant également le père et/ou les autres enfants, afin d'éviter la séparation des familles. Le CHU a ainsi accueilli en 2024 47 ménages (25 familles mono parentales et 22 biparentales), soit 142 personnes. Une attention particulière est portée à l'accueil de femmes en situation de rue, avec des pathologies médicales ou une grossesse à risques, les familles étant toutes orientées par le SIAO. Un protocole fluidité a par ailleurs été signé avec le SIAO et la DRIHL, afin de favoriser des sorties régulières et permettre l'accueil de nouvelles femmes, enceintes ou sortant de maternité, et leurs familles.

Du fait de sa spécialisation, l'établissement comprend trois professionnelles de la petite enfance (une EJE et deux auxiliaires de puériculture), dans une logique de pluridisciplinarité renforcée, en lien avec les référents de parcours en charge de l'accompagnement social des résident.e.s.

Les principales données d'activité en 2024 sont les suivantes :

- l'âge moyen des résidents est de 32,1 ans pour les adultes ;
- l'âge moyen des enfants est de 28 mois ;
- 47 ménages ont été accueillis dans l'année ;
- le taux d'occupation, en baisse sur l'année 2024 par rapport à 2023, est de 82,9% ;
- 59 % des familles sont en situation administrative précaire ;
- 19% des adultes sont en situation d'emploi.

La présence de professionnelles de santé et de la petite enfance sur le site garantit un accompagnement spécifique anténatal et postnatal des mères et des nourrissons. Par

ailleurs, la création d'un maillage partenarial large avec la collectivité parisienne et du monde associatif, permet aux familles de développer leur autonomie en utilisant au mieux les ressources de droit commun (PMI, hôpitaux, espace parisien des solidarités, etc.).

Les axes prioritaires de l'accompagnement au sein du CHU Agnodice sont les suivants :

- répondre aux besoins de première nécessité ;
- permettre l'accès aux droits et la réalisation de démarches administratives ;
- accompagner vers le soin ;
- soutenir la parentalité, en particulier pendant la période de périnatalité ;
- prévenir les troubles psychiques liés à la grossesse et au post-partum, et les troubles relationnels précoces parents-nourrison ;
- favoriser l'insertion sociale et professionnelle.

La **préparation de la sortie** revêt une dimension spécifique au sein du CHU Agnodice. En effet, ce centre a une **vocation de structure-relais** pour les femmes enceintes ou sortant de maternité et leurs familles. Les familles sont ainsi averties dès leur premier contrat de séjour de la durée prévisionnelle de séjour au CHU qui est, en principe, de 9 mois.

Pour continuer à accueillir des familles en grande précarité et désengorger les maternités parisiennes, un **protocole fluidité** a en conséquence été signé en novembre 2022 par la DRIHL, le SIAO et la Ville de Paris. Il repose sur une **commission mensuelle de revue de file active** avec le SIAO 75, en vue de prioriser, sur la base des évaluations sociales réalisées par le CHU, la réorientation d'une dizaine de ménages chaque mois dont la situation ne justifie plus un maintien au sein de la structure. Malgré ce dispositif idoine, seulement **9 sorties** ont été recensées en 2024. Ces sorties désignent principalement des réorientations vers un autre dispositif d'hébergement du fait de la situation administrative précaire de la part importante des ménages, les empêchant d'accéder au logement ordinaire, mais aussi de la saturation du parc d'hébergement et de logement social, ou encore des critères liés aux ressources demandées à l'entrée des dispositifs d'intermédiation locative.

Au cours de l'année, des **activités à l'extérieur** à destination des enfants, accompagnés par leurs parents ou les professionnels ont été organisées : une sortie au jardin d'acclimatation, une sortie au stade Elizabeth fin juillet pour profiter des installations mises à disposition à l'occasion des JOP 2024, une sortie à la ferme pédagogique du parc Kellerman dans le 13ème en août, une visite de la Tour Eiffel en septembre, un spectacle au cirque Phoenix en décembre. A l'intérieur du CHU ont été par ailleurs organisés des ateliers créatifs (peinture, pâte à modeler, origami, décorations de Noël, décorations d'Halloween), des activités en lien avec les fêtes (Pâques, Halloween), la venue de la Ferme Tiligolo, etc...

L'année 2024 a par ailleurs été une **année de transition** pour le CHU Agnodice : celui s'est en effet installé en mars sur un nouveau site intercalaire, celui de l'EHPAD Julie Siegfried dans le 14ème arrondissement, pour une durée de 2 ans ; les recherches sont toujours en cours pour trouver un site pérenne.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir me donner acte de la présente communication.

La Directrice Générale

Jeanne SEBAN



**CENTRE
D'ACTION SOCIALE
VILLE DE PARIS**

Envoyé en préfecture le 18/06/2025

Reçu en préfecture le 19/06/2025

Publié le

S²LO

ID : 075-267500049-20250617-CA_2025_06_12D-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 17 JUIN 2025

N° 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Bilan de l'activité 2024 du CHU Agnodice

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles R123-39 et suivants :

Vu la communication présentée par Madame la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris relative à la présentation du bilan de l'activité 2023 du CHU Agnodice.

Délibère

Il est donné acte à la Directrice Générale du CASVP de sa communication relative à la présentation du bilan de l'activité 2023 du CHU Agnodice.

La Directrice Générale

P/La Présidente

Jeanne SEBAN

Léa FILOCHE